



2011



# ATELIER NATIONAL POUR LA PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DU GENRE DANS LE PNIA DE COTE D'IVOIRE

## RAPPORT GENERAL

*Abidjan, les 24 et 25 novembre 2011*

La région de l'Afrique de l'Ouest reste confrontée à de nombreux défis dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. La question de la sécurité alimentaire, constitue une priorité pour l'ensemble des pays de la CEDEAO. C'est ainsi qu'en 2000 l'avènement d'une nouvelle politique agricole commune en Afrique de l'Ouest a ouvert de nouvelles perspectives pour l'agriculture sous régionale. Une vision fondée sur une agriculture moderne et durable, des exploitations familiales efficiente productive et compétitive a été définie. De tels objectifs nécessitent que soit corrigé en priorité un frein important à la modernisation de l'agriculture sous régionale : les relations inégalitaires de genre qui entravent gravement le développement du monde rural ouest africain. C'est dans cette perspective qu'a été organisé à Lomé, du 14 au 16 juin 2011, un atelier initié par la FAO Côte d'Ivoire avec l'appui de l'UNFPA, du PNUD, de la CEDEAO et de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA). Cette rencontre a regroupé 43 représentant(e)s nationaux des filières agricoles, les points focaux PNIA, les représentant(e)s des départements ministériels chargés du genre ainsi que ceux de la Société Civile. A l'issue de l'atelier, une déclaration a été adoptée : la déclaration de Lomé.

L'atelier régional a relevé que les pays membres de la CEDEAO ont la volonté manifeste d'intégrer le genre dans leur PNIA. Cependant, cette prise en compte n'a pas toujours respecté les règles en la matière. En outre, il a été ressorti que les lois et textes réglementaires relatifs au respect du droit de la femme et de son accès à la propriété foncière, sont inapplicables et/ou inappliqués dans l'espace CEDEAO à cause de plusieurs obstacles dont la coutume.

En vue d'une intégration effective du genre dans les Programmes Nationaux d'Investissements agricoles, des recommandations ont été faites aux Etats membres et à la CEDEAO. Celles-ci concernent, la finalisation du document de guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les PNIA, la mise en place d'un système de suivi-évaluation pour s'assurer de l'intégration effective du genre dans les PNIA dans tous les pays et la durabilité des résultats escomptés, l'élaboration et la validation d'indicateurs de prise en compte et d'intégration du genre dans les PNIA.

Afin de partager les leçons et les expériences acquises au cours de l'atelier régional de Lomé, de discuter également de l'application des principales recommandations, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, avec l'appui de l'UNFPA, de l'ONU Femmes et de la FAO, ont organisé un atelier national de réflexion sur la méthodologie de prise en compte effective du genre dans la mise en œuvre du PNIA en Côte d'Ivoire. La rencontre s'est tenue à l'hôtel Manhattan Suites à Abidjan, les 24 et 25 novembre 2011.

**SOMMAIRE**

I – Participants à l’atelier ..... 4

II – OBJECTIF DE L’ATELIER ..... 5

III – CEREMONIE D’OUVERTURE ..... 5

IV – DEROULEMENT DES ACTIVITES DE L’ATELIER..... 6

V – RECOMMANDATIONS ..... 10

VI – CEREMONIE DE CLOTURE..... 11

## I – Participants à l’atelier

L’atelier a réuni 49 personnes issues des filières nationales agricoles, les points focaux PNIA, les représentant(e)s du MINAGRI et du MFFE ainsi que ceux de la Société Civile et trois facilitateurs. Les institutions représentées sont les suivantes :

- ONUFEMMES
- UNFPA
- FAO
- ENSEA et équipe de consultants
- Ministère de l’Agriculture (DPP – Point focal PNIA – Point focal Genre)
- Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales ;
- Conseiller du Président de la République, en charge de la promotion de la femme
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- Ministère des Eaux et Forêts ;
- Ministère de L’Economie et des Finances
- Ministère d’Etat, Ministère et du Développement (Direction Générale du Plan)
- Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Direction Nationale des Cantines Scolaires / Ministère Education Nationale
- CNRA
- ANADER
- FIRCA
- PFACI
- COOPRA
- ANARODE – CI
- PATCHEVA
- WABARA WOGNON
- PROSAF
- APBEF – CI
- OIC
- ONEF
- WANEP – CI
- BIEN
- WOMEN’S LIFE
- CHAIRE UNESCO
- ONDR
- ISSAMI
- AFDP
- ORASSUR
- WILDAF
- COOPERATIVE MINDEBASSEU

- Fédération Nationale des Producteurs de riz – FENARIZ
- COPPRI (Réseau des coopératives des producteurs de riz)

La liste nominative des participants se trouve en annexe du présent rapport.

## **II – OBJECTIF DE L’ATELIER**

L’atelier de restitution a pour objectif de partager les leçons et les expériences acquises au cours de l’atelier de Lomé et les principales recommandations, de discuter de leur mise en application et de renforcer les capacités des points focaux genre dans les institutions et ministères concernées par le PNIA sur l’utilisation effective des outils pour l’intégration et l’analyse du genre dans le Programme National d’Investissements Agricoles.

Il s’agit de façon spécifique de:

- Ressortir les principales contraintes à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques agricoles et dans la conduite des projets dans les pays de la CEDEAO et plus particulièrement de la Côte d’Ivoire ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour lever ces contraintes et corriger les distorsions observées ;
- Identifier les principaux indicateurs permettant de mettre en œuvre et de suivre la prise en compte effective du genre dans tous les aspects du PNIA de la Côte d’Ivoire ;

## **III – CEREMONIE D’OUVERTURE**

La cérémonie d’ouverture a été marquée par cinq allocutions.

La représentante de l’UNFPA, dans son adresse, s’est félicitée de la tenue de l’atelier. Elle a insisté sur l’importance de la question du genre dans le développement durable. L’UNFPA accorde un intérêt particulier à cette question a-t-elle rappelé avant d’assurer le Ministère du soutien de l’UNFPA pour l’intégration effective du genre dans les programmes d’investissement agricole en Côte d’Ivoire.

La deuxième intervention a été celle de la représentante d’ONU Femmes. Elle s’est également réjouie de la tenue de l’atelier. De par ses missions, ONU Femmes est au cœur des problèmes de genre et l’institution est prête à accompagner le processus de mise en œuvre du PNIA en Côte d’Ivoire.

La représentante de la représentante de la FAO, troisième intervenante, a excusé l’absence de Madame KOYARA à l’atelier. Elle a ensuite délivré le message de la FAO Côte d’Ivoire aux participants.

La représentante de la Ministre de la Famille, de la femme et de l’enfant a délivré le message de la Ministre empêchée. Le Ministère se réjouit de l’appui constant de la FAO. Elle a affirmé que la Côte d’Ivoire a compris que l’intégration du genre et l’égalité des sexes est le plus sûr moyen de lutter contre la pauvreté et de parvenir au

développement durable. C'est pour cela, a-t-elle précisé, que le MFFE a fait adopter par le gouvernement une politique nationale genre depuis 2009. Elle en a rappelé l'importance de la participation des femmes dans la production agricole vivrière. Elle a ensuite regretté que malgré leur part significative dans cette production, les femmes n'arrivent pas à profiter suffisamment des initiatives de développement en faveur de l'agriculture et continuent d'être victimes de discriminations dans leur accès aux facteurs de production et aux produits de l'agriculture. Elle a enfin énuméré quelques difficultés vécues par les femmes du milieu rural et souhaité que les travaux de l'atelier arrivent à les alléger.

Pour permettre à l'assistance et aux officiels de prendre connaissance de la déclaration de Lomé, le maître de cérémonie a fait lire cette déclaration. Ainsi, l'ensemble des recommandations aux Etats a été communiquée à tous. Le contenu de la déclaration de Lomé est annexé au présent rapport.

Enfin, le représentant du Ministre de l'Agriculture dans son allocution, a souligné l'intérêt du Ministère pour l'atelier et souhaité le succès des travaux aux participants avant de procéder à l'ouverture de l'atelier.

#### **IV – DEROULEMENT DES ACTIVITES DE L'ATELIER**

Avant le début des activités proprement dites, les objectifs de l'atelier et les résultats attendus ont été présentés aux participants. Cinq présentations ont été faites au cours de la première journée et la dernière le second jour de l'atelier.

##### **1<sup>ère</sup> présentation : Communication de l'ONU Femmes sur les techniques de prise en compte effectif du genre dans les PNIA**

Intervenant la première, la représentante de l'ONU Femmes a tout d'abord présenté l'institution qu'elle représente. Elle en a rappelé les missions depuis sa création en 2010. Selon elle, le concept de genre est souvent mal compris ce qui constitue une des contraintes dans la prise en compte effective du concept genre. Les deux autres contraintes sont l'insuffisance des statistiques de genre et celle d'outils et de cadres méthodologiques appropriés. Pour combler ces lacunes, ONU Femmes a proposé une méthodologie de prise en compte du genre dans les programmes existants que l'oratrice a décrit par la suite. En Côte d'Ivoire, des initiatives de ce genre ont été prises par des experts qui ont développé de tels outils et une méthodologie de prise en compte du genre dans les programmes en cours d'élaboration. Ces outils ne sont, selon la présentatrice, pas suffisamment connus en Côte d'Ivoire. De même, des outils de « costing » et de prise en compte du genre dans les enquêtes statiques ont été développés par ONU Femmes.

##### **2<sup>ème</sup> présentation : Communication du MFFE sur le genre**

La communication du MFFE reprend l'historique du concept de genre. L'intérêt pour le genre vient de la volonté d'équité et d'égalité des chances mais aussi du souci d'un développement harmonieux. La présentatrice a ensuite rappelé les inégalités de genre et les contraintes qu'elles font peser sur la femme et la société. Elle a montré l'importance des statistiques de genre et cité les principaux outils d'analyse du concept. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles la politique genre a été élaborée en Côte d'Ivoire, elle a insisté sur la définition consensuelle du concept dans le document de politique nationale genre : « Le GENRE est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles entre les

hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Il relève les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société ». Elle a rappelé les 4 axes de la politique nationale genre et souligné que les changements en Côte d'Ivoire en matière de genre prendront du temps et vont requérir de la persévérance et de l'audace.

### **3<sup>ème</sup> présentation : Présentation du PNIA**

La présentation du PNIA a été faite par le MINAGRI. Elle a été structurée autour de 5 points :

I) Historique de la programmation agricole

II) Diagnostic du secteur agricole

III) Origine du PNIA

IV) Objectifs du PNIA

V) Programmes prioritaire du PNIA

L'historique de la programmation agricole en Côte d'Ivoire s'est fait en présentant la situation avant 1992 surtout marquée par les programmes d'ajustement structurel, la situation en 1992 (mise en place du plan directeur de développement agricole (PDDA, 1992 – 2015) et celle qui prévaut à partir de 2010 (mise place du PNIA)

Le diagnostic du secteur agricole a consisté à décrire la situation macro économique du secteur marqué par un écart important entre les objectifs de croissance du secteur et les résultats réels obtenus

Le présentateur a rappelé que le PNIA est une composante majeure de la politique agricole commune de la CEDEAO, elle-même un produit du NEPAD. Le PNIA en Côte d'Ivoire est un outil important de mobilisation de ressources mais le cadre institutionnel de mise en œuvre des activités n'est pas encore performant du fait de la multiplicité des acteurs et leur collaboration limitée. L'objectif majeur du PNIA est d'atteindre un taux de croissance d'au moins 6% dans les années à venir a-t-il précisé.

Les programmes prioritaires du PNIA et leurs composantes clés ont été enfin énumérés ainsi que leurs coûts.

### **4<sup>ème</sup> présentation : Genre, PNIA et moyens d'existence**

La quatrième communication a été animée par Dr Maïga, consultante à la FAO, experte internationale en genre. Après avoir posé la problématique des moyens d'existence, elle a soulevé la question fondamentale du lien entre le genre, les PNIA et les moyens d'existence. Les femmes nourrissent le monde puisque qu'elles produisent 80% de la production vivrière. On ne peut donc vaincre la pauvreté sans considérer les problèmes de genre a précisé la présentatrice. Le genre est, selon elle, un outil d'action, une stratégie de promouvoir la participation de tous à toutes les phases du cycle d'un projet. Elle a ensuite abordé les questions de genre spécifiques au secteur agricole : la division inégalitaire du travail, l'impact négatif du VIH/sida sur la productivité agricole notamment celle des femmes, ont été abordés. De même, l'accès limité de la femme à

la terre a été rappelé. Cette situation n'est pas le fait des législations modernes mais plutôt le résultat des pesanteurs sociales a-t-elle souligné. Les situations, diverses dans la sous régions, indiquent d'ailleurs que quelque chose est possible dans le domaine. Les femmes ont moins accès au crédit et à la technologie appropriée. En outre, la vulgarisation agricole est faite à leur détriment et les signaux venant des marchés leur échappent plus souvent. Leur accès à la pêche est assez limité et les élevages les plus petits leur sont plus souvent réservés. Les terres les plus fertiles et les mieux irriguées vont aussi d'abord aux hommes.

Des actions correctrices de ces inégalités ont été proposées par la présentatrice tant au niveau régional qu'à l'échelle des Etats. Il ressort de la présentation que le renforcement des capacités des hommes et des femmes est une composante majeure des stratégies pour corriger la situation actuelle.

### **5<sup>ème</sup> présentation : Cadre juridique et institutionnel**

Le cadre juridique et institutionnel du concept genre a été développé par Maître KONE Kiyobien, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, Consultant international juriste spécialiste genre. Ce cadre a été analysé sous l'aspect du respect du droit de la femme et de son accès à la propriété foncière.

Les femmes voient leurs droits à la terre nié de par les dispositions des lois coutumières malgré l'existence du droit positif leur accordant tous les droits humains. Les conventions internationales signées par les Etats membres les obligent en principe à améliorer la situation de la femme face à la propriété foncière mais, malgré leur ratification par certains Etats, rien de tel n'est appliqué. Le présentateur a ensuite procédé à la description du cadre juridique des Etats membres de la CEDEAO à travers la présentation des conventions adoptées sous l'égide des Nations Unies et celles adoptées au niveau africain. Les instruments internationaux tels que la charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) affirment la non discrimination des hommes et des femmes et leur accordent les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Les instruments régionaux imposent aux Etats le respect des mêmes principes et affirment tout autant la nécessité de promouvoir l'égalité des chances pour tous, hommes et femmes. Cependant, on note parfois un écart important entre les engagements internationaux et les dispositions constitutionnelles des Etats puisque, en général, les constitutions ne sont pas amendées pour tenir compte des engagements pris au plan international. Lorsque les constitutions garantissent les droits des femmes, les pratiques sont différentes a conclu le présentateur.

### **6<sup>ème</sup> présentation : Méthodologie de prise en compte du genre dans les PNIA**

Elle a été faite le deuxième jour de l'atelier par le Dr FASSASSI Raïmi de l'ENSEA. Dès le début de son intervention, il a précisé que le concept de genre est certes souvent mal compris et ses frontières parfois diffus mais que l'atelier n'était pas le lieu de la présentation d'une définition nouvelle mais qu'il faudrait tout simplement prendre en compte la dimension population vulnérable et non vulnérable en plus de la composante homme/femme sur laquelle est généralement attirée l'attention. Il a rappelé encore une fois la problématique du genre avant de préciser que le PNIA était un cadre approprié pour la prise en compte effective du concept. Il a insisté sur le fait que quatre approches doivent guider l'élaboration des PNIA. Il s'agit de :



- approche de programmation basée sur les droits humains ;
- budgétisation basée sur le genre ;
- approche de gestion axée sur les résultats ;
- approche de planification basée sur le genre.

Des outils existent pour la collecte des données nécessaire à l'analyse du genre a souligné le présentateur. Il a énuméré quelques-uns de ces outils. Cependant, le terrain doit d'abord guider les actions puisque chaque communauté a ses spécificités.

S'inspirant des recommandations de Lomé, il a rappelé le cycle d'un projet et précisé que des questions spécifiques doivent être posées à toutes ces étapes pour s'assurer de la prise en compte effective du concept. Parce que le genre est profondément ancré dans la culture, il est aisé que des situations inattendues apparaissent pour limiter ou même inverser les résultats attendus d'un projet en termes d'avancées en matière de genre. C'est pourquoi, a-t-il précisé, que le suivi évaluation doit être systématique tout au long du cycle d'un projet. Des directives pour la prise en compte effective du genre ont été ensuite proposées.

Le présentateur a introduit par la suite la notion d'indicateurs. Il en a donné les caractéristiques principales et quelques exemples. Il a conclu son intervention en rappelant l'importance du genre dans le développement durable et les défis qui se posent pour une véritable avancée dans le domaine.

## **Discussions**

A la suite de chacune des présentations, les participants ont eu des échanges très fructueux. Il ressort de ces échanges qu'il est nécessaire de rendre le concept même de genre accessible à tous. Il a été précisé que le concept de genre est souvent mal compris ce qui n'en facilite pas toujours la vulgarisation. Bien que des données désagrégées par sexe existent presque partout dans les INS, les statistiques produites ne permettent pas toujours de retracer les inégalités de genre puisque les déséquilibres constatés doivent être le fruit de constructions sociales avant d'être classifiées comme inégalités de genre. Il a été noté que la définition officielle du genre en Côte d'Ivoire se focalise sur les inégalités hommes/femmes sans une référence particulière aux personnes vulnérables. La FAO et la CEDEAO incluent quant à eux explicitement cette dernière composante. Il ne revient pas à l'atelier de proposer une définition nouvelle mais plutôt de s'inscrire dans les dispositions déjà existantes.

De nombreux exemples concrets de projets avec des problèmes de genre spécifiques ont été présentés et discutés. Il ressort de ces développements la passion avec laquelle certains acteurs présentent le concept de genre ne contribuent pas à l'avancée du concept puisque ces attitudes provoquent plutôt des confusions et un rejet du concept par les plus sceptiques. Le concept de genre et développement qui vise l'égalité des chances et l'équité est mieux accepté par tous.

## **Travaux de groupes**

Des travaux de groupes ont été initiés pour tirer profit du côté très pratique de l'atelier. Cet exercice a consisté à proposer des indicateurs pour suivre et évaluer le PNIA.

Trois groupes de travail ont été constitués.

Groupe de travail 1 :

Ce groupe a eu à trouver des indicateurs appropriés pour les 4 premiers programmes du PNIA.

Programme 1 : amélioration de la productivité et de la compétitivité

Programme 2 : développement des filières

Programme 3 : amélioration de la gouvernance

Programme 4

Groupe 2 :

Le groupe 2 s'est penché sur le programme 5 : Gestion durable des ressources halieutiques

Groupe 3 :

Le groupe 3 a été chargé de réfléchir sur les indicateurs relatifs au programme 6 : réhabilitation forestière et relance de la filière bois

## V – RECOMMANDATIONS

Au terme des présentations et discussions, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants pour une intégration effective du genre dans les PNIA:

- Introduire dans le cadre institutionnel de gestion de mise en œuvre du PNIA, une quatrième cellule focale composée d'experts pluridisciplinaires dont la tâche sera de veiller à la prise en compte effective du genre dans le PNIA
- La quatrième cellule focale, logée au MFFE, doit comporter des membres de la société civile pour un suivi effectif des décisions arrêtées.
- Au titre des indicateurs du niveau 1 du Programme 1, l'ajout de l'indicateur suivant : **L'effectif des femmes représentent au moins 20 % des producteurs semenciers** (source de vérification : étude de référence pour déterminer la valeur de référence et réalisation d'évaluation à mi-parcours pour ajuster les gaps).
- l'ajout de deux activités / actions et interventions spécifiques : (1.1.5) la création et la gestion de boutiques d'intrants par les organisations locales de producteurs semenciers et (1.1.6) le renforcement des capacités de l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEM-CI) pour prendre en compte dans leurs activités l'intégration des producteurs de semences et plants autres que le riz et le maïs, à savoir la banane plantain, le manioc et l'igname.
- Faire la promotion de la petite mécanisation adaptée aux conditions et aux besoins de la femme pour la réduction de la pénibilité du travail féminin
- une reformulation qui inclut la prise en compte de l'exploitation familiale dans la rédaction des projets et nuancer l'aide familiale apportée par les enfants et les pires formes de travail des enfants (à bannir)
- Proposition d'un texte de loi pour freiner l'accaparement des terres ( par les plus nantis au détriment des plus pauvres et par les cultures pérennes non alimentaires au détriments des productions alimentaires);
- Proposition de la prise d'un texte de loi pour consacrer au moins 40%des terres cultivables comme réserves pour le développement des cultures vivrières (pour assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires) ;

- Sensibiliser les autorités décentralisées (mairies, conseils régionaux, districts etc.) à s'impliquer dans l'aménagement d'espace pour les cultures agricoles
- Aménager des espaces (plate forme) pour le développement des marchés de gros dans les zones périphériques des villes et communes
- Encourager les femmes à la location de la terre pour l'exécution des projets ;
- Réviser la loi afin que les hommes et aux femmes aient un accès égal à la terre. La loi foncière ne doit plus consacrer la coutume dans la distribution de la terre et doit être largement diffusée.
- Faire un plaidoyer auprès des autorités décentralisées (mairies, districts, conseils régionaux) pour faciliter l'accès aux femmes grossistes de vivriers de zones périurbaines pour l'approvisionnement des produits vivriers.

## **VI – CEREMONIE DE CLOTURE**

A la suite de la présentation en plénière des travaux de groupe, Mme Azoh Mireille du Ministère de l'Agriculture a procédé à la clôture de l'atelier au nom du Directeur Général de la Planification et de la programmation.

Fait à Abidjan, le 25 novembre 2011

**Le Rapporteur,**

**R. FASSASSI**

## **ANNEXES**

### **Annexes 1 : Déclaration de Lomé**

Dans le cadre de la promotion de l'approche genre dans le secteur agricole des pays membres de la CEDEAO et sous le haut patronage de son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, la FAO, avec l'appui de l'UNFPA, du PNUD, de la CEDEAO et de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan, a organisé du 14 au 16 juin 2011 à l'hôtel Eda-Oba à Lomé, un atelier régional sur la méthodologie de prise en compte effective du genre dans les Programmes d'Investissement Agricole.

Au terme des présentations et discussions interactives, en vue d'une intégration effective du genre dans les Programmes Nationaux d'investissements Agricoles, les participantes et participants recommandent à la CEDEAO et aux Etats Membres de :

- Renforcer les capacités des participants de cet atelier régional sur l'utilisation effective des outils pour l'intégration et l'analyse du genre dans les Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles.
- Assurer une application effective des instruments juridiques en rapport avec le genre et l'accès des femmes à la terre dans tous les Etats de l'espace CEDEAO.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation pour s'assurer de l'intégration effective du genre dans les Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles dans tous les pays. Cette initiative devrait permettre d'assurer la durabilité des résultats escomptés.
- Se pencher réellement au niveau national et régional sur le problème de l'accès des femmes à la terre si l'on veut réussir la mise en œuvre des Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles et faire de l'agriculture le véritable moteur de développement et de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest ;
- Promouvoir les femmes dans le domaine de l'agriculture non seulement au niveau de la production et de la transformation, mais aussi dans la planification, la programmation et le suivi-évaluation des actions ;
- Assurer l'accès des femmes à l'information, à la formation et à la technologie pour améliorer leurs méthodes de production et de transformation ;
- Faciliter pour les femmes la commercialisation des produits (accès aux marchés, conditionnement des produits et transport) ;
- Rendre effective la déclaration de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- Faire un plaidoyer en vue de créer des lignes budgétaires pour le genre ;
- Assurer la formation en Analyse Selon le Genre (ASEG) pour la prise en compte effective du genre dans les Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles.

**Fait à Lomé le 16 juin 2011**

**Les Participantes et les Participants**

## Travaux de groupe

### RESULTATS DES TRAVAUX DU GROUPE 1 : SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Président : TIAPKE Alexis

Rapporteurs : KOKI Toussaint et KOUAKOU-KOFFI Clarisse

#### **PROGRAMME I : Amélioration de la productivité et de la compétitivité**

##### COMPOSANTES CLES

#### **A) L'accès aux intrants en quantité et en qualité**

Au titre du programme 1, du sous programme de la composante 1, l'atelier constate que :

- les femmes de manière générale n'ont pas accès aux semences de la qualité d'une part et leur représentation dans l'ANASEMCI est faible d'autre part
- les conditions d'accès aux semences et au renforcement de capacité en matière de production semencière exigeant le regroupement des producteurs, ne facilitent pas l'implication des femmes qui sont en grande famille des exploitations familiales individuelles.
- Les coûts élevés des intrants ne permettent pas à la majorité des femmes économiquement faibles d'en bénéficier

#### **Recommandations :**

1) Au titre des indicateurs du niveau 1 du Programme 1, l'ajout de l'indicateur suivant : L'effectif des femmes représentent au moins 20 % des producteurs semenciers (source de vérification : étude de référence pour déterminer la valeur de référence et réalisation d'évaluation à mi-parcours pour ajuster les gaps).

2) l'ajout de deux activités / actions et interventions spécifiques : (1.1.5) la création et la gestion de boutiques d'intrants par les organisations locales de producteurs semenciers et (1.1.6) le renforcement des capacités de l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEM-CI) pour prendre en compte dans leurs activités l'intégration des producteurs de semences et plants autres que le riz et le maïs, à savoir la banane plantain, le manioc et l'igname.

#### **B) La promotion de la mécanisation par le développement des PME**

#### **Recommandations :**

- Faire la promotion de la petite mécanisation adaptée aux conditions et aux besoins de la femme pour la réduction de la pénibilité du travail féminin
- une reformulation qui inclue la prise en compte de l'exploitation familiale dans la rédaction des projets et nuancer l'aide familiale apportée par les enfants et les pires formes de travail des enfants (à bannir)

Indicateurs :

- Nombre de PME d'appui aux services de mécanisation agricole composées de jeunes défavorisés et sans emplois, d'hommes dont les services prennent en compte les activités à point critiques féminines ayant une incidence sur la productivité des femmes.
- Nombre de femmes et d'hommes impliqués dans la gestion du système de mécanisation.

**Activités / actions spécifiques à ajouter :**

- Former les jeunes défavorisés sur la mécanisation et la gestion des outils ;
- Promouvoir la petite mécanisation adaptée aux besoins des femmes (outils de récolte du manioc en saison sèche, outils de labour réduisant la pénibilité du travail agricole)

**C) La promotion de technologies adaptées en matière de maîtrise de l'eau**

**Actions /activités spécifiques**

- Développer des cultures hors sol en faveur de tous ceux qui n'ont pas accès à la terre (prisonniers, personnes du troisième âge, jeunes défavorisés, femmes, population en zones urbaines) ;
- Faire la promotion des techniques de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation en faveur des groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés etc. .)

**D) La gestion durable des terres**

**Recommandations**

- Proposition d'un texte de loi pour freiner l'accapement des terres ( par les plus nantis au détriment des plus pauvres et par les cultures pérennes non alimentaires au détriments des productions alimentaires);
- Proposition de la prise d'un texte de loi pour consacrer au moins 40%des terres cultivables comme réserves pour le développement des cultures vivrières (pour assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires) ;
- Sensibiliser les autorités décentralisées (mairies, conseils régionaux, districts etc.) à s'impliquer dans l'aménagement d'espace pour les cultures agricoles

**E) L'appui à la diffusion des innovations technologiques**

**Activités / actions spécifiques**

- Développer des technologies adaptées aux groupes vulnérables (ex : amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles et stabiliser le ferment de l'attiéké pour les transformatrices) ;
- Faire la diffusion, la promotion des technologies existantes à forte valeur ajoutée
- Former et impliquer l'ANADER dans le développement des thématiques de transformation des produits agricoles.

## **PROGRAMME II : DEVELOPPEMENT DES FILIERES**

### **Recommandation spécifique au sous programme 1 :**

#### **Activités / actions spécifiques**

- Aménager des espaces (plate forme) pour le développement des marchés de gros dans les zones périphériques des villes et communes

## **PROGRAMME III : Amélioration de la gouvernance**

### **A) Accès Propriété foncière**

#### **Recommandations :**

- Encourager les femmes à la location de la terre pour l'exécution des projets ;
- Réviser la loi afin que les hommes et aux femmes aient un accès égal à la terre. La loi foncière ne doit plus consacrer la coutume dans la distribution de la terre et doit être largement diffusée.
- Faire un plaidoyer auprès des autorités décentralisées (mairies, districts, conseils régionaux) pour faciliter l'accès aux femmes grossistes de vivriers de zones périurbaines pour l'approvisionnement des produits vivriers.

#### **Activités spécifiques**

- Impliquer les responsables de projets dans la négociation et la conclusion de contrats de location de terre à des coûts accessibles entre les bénéficiaires et les propriétaires de terres pour la sécurisation et la gestion des activités.
- Sensibiliser les femmes au principe de location de terre et les former en techniques de négociation

## Atelier pour la prise en compte effective du genre dans le PNIA

### RAPPORT DE LA COMMISSION II :

#### Programme 5 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

**Présidente** : Mme EHOULI Véronique

**Rapporteurs** : Mme ACHI Blandine,

M GALA N'guessan Celestin

13 membres

Sous programme	Activités	Problèmes genre identifiés	Activités proposées pour résoudre le problème	Résultats attendus	Indicateurs
Développement de la Pêche maritime, lagunaire et continentale	1.2.4 : Impliquer les opérateurs à la surveillance des pêches.	Faible implication des femmes dans les différents comités locaux de gestion des plans d'eau	Impliquer les comités locaux de gestion de chaque plan d'eau à hauteur de 50 %	50% des membres de chaque comité local est constitué de femmes	Proportion de femmes dans les comités locaux de gestion des plans d'eau
	2.1.2 : équiper 10 coopératives de <b>jeunes</b> de pirogues motorisées avec vingt (20) caisses isothermes intégrées aux embarcations, deux cent (200) palangres et cent	Faible implication des femmes dans la pratique de la pêche maritime et lagunaire	Encourager les femmes à la pratique de la pêche ;	20% des femmes sensibilisées pratiquent la pêche	Proportion des femmes sensibilisées pratiquant la pêche



	(100) filets maillants				
	2.1.3 : installer 5 000 <b>femmes</b> avec 5000 fumoirs améliorés (four chorkor)	Faible représentation des hommes dans la transformation (fumage de poisson) et la commercialisation des produits halieutiques	Encourager les hommes à s'impliquer dans la commercialisation et la transformation des produits halieutiques	20% des hommes sensibilisés sont représenté dans la transformation et la commercialisation	Proportion d'hommes impliqués dans la commercialisation et la transformation des produits halieutiques
<b>Développement de l'aquaculture</b>	1.2.3 : installer 500 pisciculteurs	Faible implication des femmes dans l'activité aquacole	encourager les femmes à pratiquer l'aquaculture;	30% des femmes pratique l'aquaculture	Proportion des femmes pratiquant l'aquaculture

## **COMMISSION 3: REHABILITATION FORESTIERE ET RELANCE DE LA FILIERE BOIS**

### **Introduction**

La commission 3 a travaillé sur le programme 6 : « Réhabilitation forestière et relance de la filière bois ». Onze (11) indicateurs ont été définis et tiennent compte des activités et actions à mener dans ce programme. L'intégration de ces indicateurs au PNIA devra tenir compte de la situation à la base ainsi que la référence dans le domaine afin de fixer une cible plus précise à atteindre.

Ces indicateurs sont les suivants :

### **Indicateurs**

1. Représentativité de toutes les parties prenantes (administration, femmes, jeunes, collectivités territoriales, etc...) dans le comité de pilotage de tous les projets
2. Représentativité des femmes dans la chaîne des activités forestières
3. Nombre de leaders d'opinion de chaque couche sociale dans les campagnes de sensibilisation
4. Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes ayant accès aux plants et semences forestiers
5. Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes formés à la création de pépinières d'arbres forestiers
6. Taux de participation des femmes à la prise de décision concernant la création des réserves foncières à vocation forestière
7. Taux de participation des populations rurales (femmes, jeunes) à toutes les formations.
8. Taux de participation de toutes les couches sociales à la mise en place des cadres réglementaires
9. Représentativité des femmes, jeunes et personnes âgées dans les comités paysans-forêts
10. Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires des activités génératrices de revenus autour des parcs nationaux et réserves.
11. Taux de participation des populations rurales (chasseurs, jeunes, personnes âgées, femmes) à l'élaboration des textes réglementaires en matière de faune et d'exercice de la chasse

**Annexes 4 : Photos et Liste des participants à l'atelier**



